



15ème législature

Question N° : 28163	De M. Adrien Quatennens (La France insoumise - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Dotation en matériel des infirmiers libéraux dans le cadre du covid-19	Analyse > Dotation en matériel des infirmiers libéraux dans le cadre du covid-19.
Question publiée au JO le : 07/04/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Adrien Quatennens attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les dotations en matériel de protection des infirmiers libéraux. Alors qu'ils sont en première ligne face à l'épidémie de covid-19, les professionnels de santé sont nombreux à témoigner du manque de matériel de protection dans leur activité quotidienne. Bien que tardivement, le Gouvernement a annoncé des mesures permettant d'assurer l'approvisionnement en matériel, masques chirurgicaux ou FFP2, en solutions hydroalcooliques ou autres sur-blouses. Si les personnels hospitaliers témoignent de la faiblesse de ces mesures, les professionnels libéraux en font eux aussi le constat. En effet, les stocks des pharmacies et officines étant très réduits, les conditions d'une protection optimale ne leur sont pas garanties. En contact direct avec des patients fragiles et à risque, les infirmiers libéraux augmentent donc les risques de contamination pour eux, leurs proches et leurs patients. Cette crise sanitaire ayant accru leur activité, cette mise en danger permanente constitue en outre un facteur de plus d'épuisement professionnel. Il l'interroge donc sur les mesures qu'il entend prendre pour assurer l'approvisionnement en matériel de protection des infirmiers libéraux.